TOGO

Déclaration de Mme Célestine Akouavi AÏDAM Ministre des Droits de l'Homme et de la Démocratie

Devant la Quatrième Session du Conseil des Droits de l'Homme

Monsieur le Président,

Comme depuis plusieurs décennies déjà, la présente session de notre Conseil se déroule cette année encore dans un contexte international fortement marqué par des crises et des affrontements armés assortis de violations systématiques des droits de l'homme ainsi que de graves entraves au droit des peuples à s'assumer pleinement.

Mais avant de poursuivre mon propos, je voudrais, Monsieur le président, vous adresser mes chaleureuses félicitations pour le travail abattu depuis votre élection à la présidence du Conseil.

Eu égard à vos qualités personnelles, ma délégation est assurée que les travaux de la présente session connaîtront un succès remarquable.

Je voudrais également exprimer nos vives félicitations et nos encouragements à Madame la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour son dévouement à la cause des droits de la personne humaine.

Monsieur le Président,

S'il est vrai que la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 continue d'être perçue comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples, il s'impose, à l'examen du chemin parcouru depuis lors, de relever avec courage que les objectifs prescrits paraissent toujours difficiles à atteindre en raison des vicissitudes qui continuent de caractériser les relations interétatiques, tout comme en raison du mépris constant manifesté vis-à-vis de la dignité humaine.

Le monde demeure encore, hélas, le théâtre de combats meurtriers qui aggravent la situation des réfugiés et des personnes déplacées, hypothèquent l'avenir de la jeunesse et des enfants, alimentent la criminalité et le terrorisme, réduisent à néant les immenses efforts de développement entrepris et déstabilisent des nations tout entières.

Les conflits en cours en Afrique, au Moyen et Proche Orient et ailleurs, illustrent à suffisance, l'état de ni paix ni sécurité que notre univers connaît actuellement et contribuent à réduire la valeur et la portée des nobles buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Au moment où les effets de la pauvreté et de la pandémie du VIH/SIDA s'accentuent, en particulier dans les pays du Tiers-Monde, au moment où la discrimination raciale, la xénophobie, l'anti-sémitisme, l'anti-islamisme, le trafic des enfants gagnent continuellement en ampleur, il y a lieu que la communauté internationale accorde une attention plus accrue à ces questions et fournisse davantage d'efforts pour des conditions économiques et sociales viables et susceptibles de permettre à la personne humaine et à l'ensemble des peuples des Nations Unies de jouir de la plénitude de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Monsieur le Président,

Ainsi qu'il est universellement admis, l'interdépendance ne souffre d'aucune équivoque entre les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, d'une part, la démocratie, le développement, d'autre part. Cependant, dans le contexte actuel du monde en développement, la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels revêt une importance cruciale, tant la construction de l'Etat de droit et l'instauration de la démocratie, grâce à l'enracinement des institutions qui l'incarnent, en dépendent.

D'ailleurs, une observation attentive de l'évolution de nos Etats, en Afrique particulièrement, permet de retenir que les diverses tentatives de remise en cause des institutions républicaines démocratiquement établies, procèdent, dans une large mesure, de malentendus quant aux enjeux de la démocratisation ainsi que des difficultés économiques et financières auxquelles sont confrontés les pays en question.

Il est indéniable que la réussite de l'entreprise démocratique, fondée sur la satisfaction des droits et des devoirs de chacune des composantes de la société, n'est guère une tâche aisée à assurer, car l'obligation qui incombe aux Etats d'assumer convenablement leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens en répondant à leurs aspirations légitimes suppose la mobilisation d'importantes

ressources financières que les seuls efforts nationaux ne sauraient permettre.

Il est donc évident que le manque ou l'insuffisance de moyens adéquats pour accompagner et soutenir les efforts de démocratisation précarise dangereusement l'entreprise en cours.

Monsieur le Président,

Il importe de rappeler certains des objectifs majeurs des nations unies, je cite :

« Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes (...) et la coopération internationale en résolvant les internationaux problèmes d'ordre économique, humanitaire, intellectuel développant ou en encourageant le respect des droits de l'homme libertés fondamentales pour tous (...) ».

Aujourd'hui, la situation économique mondiale est encore caractérisée par le fossé sans cesse grandissant qui sépare les pays développés des pays en voie de développement, par la croissance continue des économies du Nord qui contraste tristement avec la dégradation de celles du Sud.

De même, on note la persistance du déséquilibre des échanges entre le Nord qui s'enrichit et le Sud qui s'appauvrit davantage du fait, entre autres de l'inexorable effondrement des cours des matières premières, de la détérioration constante des termes de l'échange, du lourd fardeau de l'endettement et de la faiblesse de l'aide publique au développement.

Si des mesures vigoureuses ne sont pas prises pour permettre aux pays de l'hémisphère sud de se développer, alors, ils plongeront dans l'anarchie, le désordre et l'instabilité, toutes choses préjudiciables à la paix sociale, cette paix qui leur est indispensable pour assurer leur développement. Il est de notre devoir à tous d'éviter que cela se produise.

C'est le lieu de rappeler les promesses faites par les pays riches et industrialisés d'accompagner ceux du Sud dans leurs efforts de développement durable en diminuant de moitié la pauvreté d'ici à l'horizon 2015 et pourquoi pas de l'éradiquer définitivement.

Monsieur le Président,

Il est vrai que le combat pour la dignité humaine est une œuvre quotidienne et pérenne qui s'inscrit toujours dans un cadre politique, économique voire socio-culturel marqué par le poids, à la fois des contingences, mais également d'un certain nombre de déterminismes.

Notre pays, le Togo, n'échappe pas à cet ensemble de facteurs qui constituent des défis qu'il convient de relever avec un sens de la responsabilité et les ressources de notre génie créateur.

L'histoire de notre pays avant, pendant et après son accession à la souveraineté internationale est émaillée de luttes fratricides, de violences, qui, de ce fait, rendent notre aventure douloureuse.

Certes, les droits humains ne peuvent véritablement trouver leur application que par une réelle volonté politique de faire progresser l'Etat de droit et par une prise de conscience effective de l'ensemble de la population de ses droits et devoirs, condition sine qua non de l'exercice de la capacité citoyenne.

Monsieur le Président,

Il n'y a pas meilleure voie que d'accepter de se regarder dans une authentique quête de la vérité en reconnaissant avec humilité les erreurs et les faiblesses du passé pour mieux préparer l'avenir.

Conscient du fait que c'est à l'Etat qu'incombent la responsabilité et le devoir de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, le Gouvernement a entrepris d'engager le pays dans la voie d'une démocratisation plus poussée dans le sens de l'édification d'un véritable Etat de droit.

Ainsi, le Togo avance lentement mais sûrement sur la voie de la réconciliation dans un esprit de renouveau en poursuivant la construction de l'Etat de droit, la consolidation des principes démocratiques et la pleine protection des droits de l'homme et des libertés publiques.

Après un dialogue social, le Togo a amorcé son dialogue politique conformément aux vingt-deux (22) engagements pris avec l'Union européenne.

La quasi-totalité des 22 engagements souscrits par le Gouvernement togolais à Bruxelles le 14 avril 2004, a été réalisée.

A cet égard, le dialogue national qui a abouti, le 20 août 2006, à la signature d'un Accord politique global a rencontré une adhésion populaire qui nous réconforte et qui nous détermine à aller de l'avant en vue d'un véritable raffermissement de la cohésion sociale.

Conformément audit Accord, un Gouvernement d'union nationale a été mis en place le 20 septembre 2006. Outre ses attributions constitutionnelles classiques, ce Gouvernement est chargé de la mise en oeuvre des décisions du dialogue, notamment de l'organisation des élections législatives anticipées.

S'agissant particulièrement du processus électoral, il me plaît élections. dans la perspective de ces que, d'indiauer pour résoudre les Gouvernement a déjà pris des dispositions problèmes techniques liés à l'organisation de ces consultations afin la plus grande dans déroulent notamment : la révision du Code électoral, la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), l'option du à la plus forte moyenne, proportionnel de liste l'installation d'un Comité de suivi de l'application de l'Accord politique global.

Monsieur le Président,

Le dialogue de la classe politique togolaise et des acteurs de la société civile a également créé un climat propice au retour des réfugiés.

Le Haut Commissariat aux Rapatriés et à l'Action Humanitaire (HCRAH) mis en place à cet effet, s'attelle à la mise en œuvre de son plan d'action pour le retour et la réinsertion des réfugiés et déplacés internes.

Conformément à l'Accord politique global, un Comité ad hoc pour appuyer les efforts du HCRAH a vu le jour.

Ces deux institutions sont à pied d'œuvre pour faire rentrer au bercail et dans de bonnes conditions les compatriotes encore en exil.

Par ailleurs, les dispositions sont préconisées par le Dialogue National concernant la nécessité de revisiter les rôles et missions respectifs de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, le renforcement déjà amorcé des capacités des Forces de Sécurité (accroissement des effectifs et des moyens d'action de la police et de la gendarmerie).

De même, en est-il de l'adoption prochaine des textes qui devront réglementer les interventions des Forces de sécurité en matière de maintien de l'ordre dans le strict respect de la légalité républicaine, toutes mesures qui permettent d'entrevoir une meilleure sécurisation des activités des partis politiques ainsi que la tenue d'élections non entachées de violence.

Dans le souci d'améliorer la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Gouvernement a pris des mesures importantes qui concernent les différents domaines contribuant à garantir l'Etat de droit.

La création d'un Ministère des Droits de l'Homme et de la Démocratie est l'expression de la volonté politique du Président de la République et du Gouvernement d'inscrire les droits de l'homme comme le paradigme des actions devant conduire notre pays à la paix et au développement humain durable.

C'est pour donner libre cours à cette propension que le Gouvernement a accepté l'établissement d'un bureau du Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, suite à la signature d'un Accord entre le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Gouvernement de la République Togolaise le 10 juillet 2006. Depuis novembre 2006, ce bureau est opérationnel.

Monsieur le Président,

A cet instant précis, je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour exprimer toute la reconnaissance du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, du Premier Ministre et du Gouvernement Togolais au Haut Commissariat des Nations Unies

pour les droits de l'homme pour avoir accepté d'apporter son assistance au Togo.

Monsieur le Président,

La justice qui constitue le pilier de la démocratie et des droits de l'homme fait l'objet d'un effort de modernisation avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et ce programme vise à rendre la justice togolaise plus indépendante, plus fonctionnelle et plus efficace. L'harmonisation des lois internes avec les normes internationales est en cours de réalisation en vue de pénaliser certaines pratiques répréhensibles notamment la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Programme d'Appui d'Urgence au Secteur Pénitentiaire (PAUSEP) qui vise à humaniser les milieux de détention est dans sa phase opérationnelle. Le premier volet du programme vient d'être bouclé avec la réhabilitation et la réfection des douze prisons que compte le pays.

Un accord signé le 14 mars 2006 entre la République du Togo et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) permet à ce dernier de visiter tous les lieux de détention sans limitation de temps pour apprécier les conditions de détention et de traitement réservé aux détenus et s'entretenir librement avec ces derniers sans témoins.

La recomposition de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) dont les statuts, le mandat et l'indépendance sont désormais renforcés conformément aux 22 engagements et aux principes de Paris sur les institutions nationales de protection des droits de l'homme. Par ailleurs, un plan national et des programmes de promotion et de protection des droits de l'homme et de renforcement de la démocratie ont été validés en décembre 2006.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la promotion et de la protection des droits catégoriels, des lois protégeant les femmes contre certaines violences liées à leurs droits successoraux, aux mariages forcés, aux rites avilissants, aux mutilations génitales ont été adoptées. L'adoption des lois relatives à la protection des enfants contre le trafic et l'exploitation, celles relatives à la protection des personnes

handicapées ainsi que la relecture et la réécriture de certaines dispositions du Code des personnes et de la famille dans l'optique de l'égalité des sexes constituent des garanties certaines d'une meilleure protection des droits humains.

L'édification d'un Etat de droit est une œuvre qui s'inscrit dans la durée. Elle a besoin d'une véritable éducation de toutes les couches sociales à exercer leur capacité citoyenne.

Le Togo est donc déterminé à chercher les voies et moyens pour maintenir sa volonté d'édifier un Etat de droit et d'améliorer de façon notable et progressive sa situation des droits de l'homme.

Je vous remercie.